

Question présentée par la députée :
Mme Lisa Mazzone

Date de dépôt : 24 juin 2014

Question écrite urgente

Qu'advient-il des habitations de l'Etat qui ne sont pas occupées pendant plus d'un mois ?

L'Etat de Genève possède un certain nombre d'habitations, gérées par son Service de la gérance.

Parmi celles-ci, nous avons constaté quelques villas dont les accès ont été murés afin d'éviter qu'elles ne soient occupées, par exemple au 14 et 18 avenue de Jolimont ou au 3a, 3b, 5a et 5b du passage Soubeyran.

Cette situation perdure depuis plusieurs mois sans qu'aucune intervention n'ait été réalisée, ni travaux ni démolition. Il s'agit donc de biens immobiliers inutilisés, biens en possession de l'Etat, qui devrait pourtant être exemplaire et contribuer dans la mesure de ses possibilités à répondre à la pénurie de logements.

Parallèlement, la crise du logement implique une demande accrue en habitation, notamment par des étudiants, parfois pour des périodes courtes et déterminées.

Le développement des logements-relais est une autre voie pour l'utilisation temporaire d'espaces d'habitation.

Pourtant, à notre connaissance, le Service de gérance de l'Etat ne rentre pas en matière lors de propositions spontanées visant à établir des conventions de mise à disposition à titre précaire de ces lieux d'habitation, étant entendu que la convention fixe l'échéance de la location et comprend un loyer, même symbolique. Ainsi, il est possible que ces espaces soient utilisés par des personnes dans le besoin pour une courte durée, de quelques mois seulement.

Par conséquent, nous aimerions savoir :

- *Combien d'habitations gérées par l'Etat sont actuellement inoccupées ?*
- *Combien de temps des habitations peuvent-elles rester inoccupées dans l'attente de travaux ou de démolition ?*
- *Existe-t-il des conventions de mise à disposition à titre précaire de ces habitations ?*
- *Le Conseil d'Etat est-il prêt à mieux faire profiter les personnes dans le besoin de son patrimoine immobilier, en ne laissant pas d'habitations inoccupées pendant plus d'un mois ?*

Nous remercions d'avance le Conseil d'Etat pour l'attention qu'il portera à notre demande et espérons que cette question initiera une réflexion autour de cette problématique.